

Appaloosa, une agence de communication en Scop

Suite et fin de notre série d'articles réalisés en collaboration avec l'Adess du Pays de Morlaix sur les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, rencontre avec Appaloosa, agence globale de conseil en communication. Une Scop (société Coopérative et Participative) basée à Plouigneau.

Histoire

Créée

en 1985 sous le nom d'Agrimages et installée depuis 1991 à Plouigneau,, l'agence de communication Appaloosa est passée sous

statut Scop (Société Coopérative) en 2009, après une reprise par

deux de ses salariés. « Notre patron partait en retraite », explique Olivier Lemaire, directeur artistique et l'un des fondateurs de la Scop, « Il nous a proposé de reprendre l'entreprise en Scop. Avec Bertrand, l'idée nous convenait ». Au fur et à mesure, des collègues, et d'autres, ont embarqués dans l'aventure, pour devenir eux aussi salariés-coopérateurs.

Activités

Actuellement,

Appaloosa emploie huit personnes, dont deux alternants. Les activités

de l'agence sont tournées vers la communication : web, marketing, design, relations presse, vidéo, digital... « 60% de notre activité se fait vers le monde agricole », précise Olivier. Des clients qui viennent du territoire, mais aussi de la

France entière, voir même de l'étranger. « On a aussi bien

des clients qui font du bio en local, que des entreprises qui essaient de conquérir la Planète ! C'est ce qui est passionnant dans notre activité », explique Olivier. Ceci explique par ailleurs le double profil de certains salariés, qui sont à la fois ingénieur-agronome et spécialistes en communication.

La gouvernance

Appaloosa est une Scop depuis 2009. Elle compte actuellement six associés, tous salariés. Même si des coopérateurs ont quitté l'entreprise, le statut Scop permet « d'avoir une trésorerie solide on peut faire face à certains aléas, même si il faut rester vigilant », commente Olivier. Chez Appaloosa, la participation est débloquable et permet de monter au capital. Pour devenir coopérateur, il faut poser sa candidature, qui est votée lors d'une réunion d'associés, et participer au capital à hauteur de 2,5 % du salaire annuel. Le fait de devenir coopérateur n'est pas obligatoire, et est possible au bout d'un an d'ancienneté.

Ici, le gérant change tous les quatre ans, après un vote des coopérateurs. Des réunions d'associés ont lieu tous les deux mois pour faire un bilan et « pour que tout le monde soit sensibilisé aux problématiques de l'entreprise », rapporte Olivier. « On est acteurs ». Des sessions de formation sont également organisées. Ainsi, l'année dernière, un séminaire sur l'intelligence collective a eu lieu. Un temps nécessaire selon Olivier, car dans une Scop comme dans toute entreprise, « le

facteur le plus compliqué à gérer, c'est l'humain ».

Parmi

les avantages accordés aux salariés figure le compte-épargne temps. « Si on ne peut pas prendre toutes nos RTT, on peut les stocker suivant un plafond précis, et soit les récupérer en argent, soit en temps », explique Olivier.

En parallèle, Olivier et Bertrand Le Coq, le gérant, sont tous deux engagés dans le mouvement coopératif : Union Régionale des Scoops pour Bertrand Le Coq et le CEFR (Comité d'Engagement Financiers Régional) pour Olivier, ce qui lui apporte beaucoup. « J'apprends énormément de choses, et cela permet de sortir de l'entreprise, de voir comment cela se passe ailleurs dans d'autres Scop. On peut mettre en perspective sa propre entreprise, c'est vraiment un privilège », conclut Olivier.

Pour en savoir plus :

Appaloosa

en vidéo :

<http://www.eco-bretons.info/ecomaginitiativevoyage-au-coeur-scop/>